



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

ARRÊTÉ N° 2023-035

Objet : Autorisation de travaux relative à l'aménagement d'une boutique **Okäidi (lot n° 102)** située dans l'enceinte du Centre Commercial L'Usine Mode & Maison sis rue André Citroën à Vélizy-Villacoublay.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n° 2022-238, en date du 04 mai 2022, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Testu, Adjoint au Maire, dans les domaines de la sécurité, et du quartier Vélizy-Bas ,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU la demande d'autorisation de travaux sous le n° 78 640 22 VV 046 du 26 octobre 2022 portant sur un Établissement Recevant du Public (E.R.P.),

VU l'avis émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité des Yvelines sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 22 VV 046,

VU l'avis émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité des Yvelines sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 22 VV 046,

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité des Yvelines, lors de son procès-verbal n° Vélizy-AT-22 VV 046 du 20 décembre 2022,

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité des Yvelines, lors de son procès-verbal n° 66138, en date du 13 décembre 2022,

ARRÊTE

Article 1 : l'autorisation de travaux relative à l'aménagement d'une boutique **Okäidi (lot n° 102)** située dans l'enceinte du Centre Commercial L'Usine Mode & Maison est **ACCORDÉE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

L'exploitant **devra respecter** les prescriptions des procès-verbaux de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité et de la Sous-Commission Départementale de Sécurité et se conformer à la réglementation en vigueur.

Article 2 : la présente décision ainsi que les annexes sont notifiées à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines,

Article 3 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 10/01/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230113-ARR_2023_035-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2023

Acte affiché du 13/01/2023 au 16/03/2023